

AV HOME SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 500 €
Siège social : 2 CHEMIN DES PASSEREAUX
34490 CAUSSES-ET-VEYRAN

SIREN 890.911.217
RCS BEZIERS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA ORDINAIRE DU 19 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 19 décembre
A 14h00

Les associés de la SAS AV HOME SERVICES, société par actions simplifiée au capital de 500 €, dont le siège social est à CAUSSES-ET-VEYRAN (34490), 2 CHEMIN DES PASSEREAUX, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la présidence

L'assemblée est présidée par MME CIESIELSKI Amandine, présidente.

La feuille de présence, dûment signée par les associées entrant en séance, permet de constater la présence ou la représentation de tous les associés.

La présidente déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions.

Sont déposés sur le bureau les documents suivants :

- La lettre de démission de Madame CIESIELSKI Amandine
- L'acte de cession de parts
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

La présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

A pris les résolutions suivantes relatives à :

- La démission de la fonction de Présidente de Madame CIESIELSKI Amandine
- Nomination aux fonctions de la Présidente de Madame GOFFINET Céline
- Transfert de siège
- La modification des statuts
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

NT GC

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte à compter du 1 janvier 2026 de la démission de ses fonctions de présidente de Madame CIESIELSKI Amandine

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident de nommer en qualité de Présidente :

- Madame GOFFINET Céline, née le 19/06/1992 et demeurant Lotissement Jardin Sainte Anne, 8 rue des Pelicans, 66380 PIA

Madame GOFFINET Céline déclare accepter ces fonctions pour lesquelles elle remplit les conditions légales et s'engage à consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Les associés décident de transférer le siège social du 2 CHEMIN DES PASSEREAUX (34490) CAUSSES-ET-VEYRAN au Lotissement Jardin Sainte Anne, 8 rue des Pelicans à PIA (66380) à compter du 01/01/2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Suite aux nominations et au transfert de siège, l'assemblée décide de modifier l'article 4, 7 dans les statuts.

Ancienne Version :

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au 2 CHEMIN DES PASSEREAUX (34490) CAUSSES-ET-VEYRAN

Nouvelle Version :

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au Lotissement Jardin Sainte Anne, 8 rue des Pelicans à PIA (66380)
ET

Ancienne Version :

Article 7 – Capital Social

NT GC

Le capital s'élève à 500 €. Il est constitué de 20 actions ayant chacune une valeur nominale de 25 euros.
Il est réparti de la manière suivante :

- CIESIELSKI Amandine détient 20 actions

Nouvelle Version :

Article 7 – Capital Social

Le capital s'élève à 500 €. Il est constitué de 20 actions ayant chacune une valeur nominale de 25 euros.
Il est réparti de la manière suivante :

- NIM Tonny détient 10 actions
- GOFFINET Céline détient 10 actions

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Madame CIESIELSKI Amandine

Monsieur NIM Tonny



Madame GOFFINET Céline

"Bon pour ~~acceptation~~ acceptation des fonctions de présidente"

